

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
11	11	11

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 060-216004978-20260521-DE272026-AU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LE PLOYRON
Séance du 21 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnold WAGNIER.

Présents : WAGNIER Arnold, FRION Mireille, LECOQUIEC Alain, WAGNIER Catherine, FRION Didier, GREVIN Régis, LHEUREUX Lydie, FRION Emmanuel (arrivé en retard à 18h10), D'ANDRADE Brigitte, BOYENVAL Hubert, GOËSENS Anaïs (arrivée en retard à 18h10)

Secrétaire de séance : Catherine WAGNIER
Secrétaire auxiliaire : Coralie GRACZYK

11 présents – 11 votants (Quorum atteint)
Convocation du 05/05/2026

Délibération n°27/2026

Objet : Avis sur le projet du parc éolien de la Société « ENERTRAG PLATEAU PICARD VI »
Parc éolien Les Moulins de Méry sur la Commune de MERY LA BATAILLE

Le Conseil municipal de la commune de LE PLOYRON,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'ouverture de l'enquête publique du 22 avril 2026 au 22 juillet 2026 relative au projet du parc éolien de MERY LA BATAILLE ; sur la demande d'exploiter quatre éoliennes de 200 mètres de haut et un poste de livraison.

Vu le dossier mis à disposition du public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis défavorable** au projet, considérant que :

- Vu la densité d'éoliennes dans les environs, et la vue direct sur l'Abbaye de St Martin
et l'Église de Tricot (monument classé), le Conseil Municipal émet un **avis défavorable**.

VOTE :

- POUR : 0
- CONTRE : 9
- ABSTENTION : 2 (Régis GREVIN et Lydie LHEUREUX)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
LE PLOYRON, le 21/05/2026
Le Maire, Arnold WAGNIER

